

# LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET LES ETAPES DU PROCESSUS DE SELECTION

## Où trouver les offres de places d'apprentissage ?

De nombreuses annonces sont publiées sur des sites internet :

- [orientation.ch](http://orientation.ch)
- [ge.ch](http://ge.ch)
- [job.up.ch](http://job.up.ch)
- [yousty.ch](http://yousty.ch)
- les sites des entreprises et des associations professionnelles, etc. ;

De plus en plus d'entreprises participent aux Recrutements en direct à l'OFPC. Ils donnent la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation.

Certaines entreprises préfèrent ne pas publier une annonce car elles n'ont pas la disponibilité pour étudier tous les dossiers qui leur parviendraient. Dans ce cas, le bouche à oreille ou les candidatures spontanées augmentent les chances de trouver une place.

Bon à savoir : un stage réussi peut également déboucher sur une offre de place.

## Documents nécessaires

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation
- un CV (curriculum vitae)
- les bulletins scolaires des trois dernières années et certificats de travail (petits jobs, bénévolat...)
- les rapports de stages
- résultats des tests d'aptitudes

## Candidature électronique

Certains employeurs exigent une candidature en ligne, soit par email, soit sur un formulaire de leur site.

Envoi par email :

- Utiliser une **adresse email neutre**, type prénom.nom@provider.com.
- Trouver la **personne responsable** des apprentis/stagiaires pour s'adresser directement à elle.
- **Objet de l'email** : mentionner l'annonce à laquelle on fait référence.
- **Message** : intégrer la lettre de motivation ou un court message d'accompagnement précisant le motif de ta candidature et annonçant les pièces jointes (lettre de motivation + CV).
- **Pièces jointes** : pas plus de 3 Mo et si possible dans un seul document PDF.

### Soigner sa e-reputation (identité numérique)

La plupart des employeurs font une recherche sur Internet pour trouver des informations sur les candidat.e.s. Il convient donc de :

- vérifier les paramètres de confidentialité de ses différents profils sur les réseaux sociaux.
- définir judicieusement les informations publiques ou privées.

## Recrutement des apprenti.e.s

Les patron.ne.s s'appuient généralement sur **trois critères** lorsqu'ils/elles choisissent leurs apprenti.e.s :

1. La motivation
2. Les capacités
3. Les compétences sociales

La **motivation** peut être analysée en fonction des réponses aux questions suivantes :

La personne a-t-elle ...

- cherché de l'information par rapport au métier et à l'entreprise ?
- comparé ce qu'elle a fait et ce qu'elle fera dans le métier et l'entreprise ?
- indiqué dans son CV et/ou sa lettre de motivation les connaissances acquises ainsi que les tâches effectuées qui lui seront utiles dans sa formation professionnelle puis sa future fonction ?
- trouvé puis effectué un ou des stages dans le domaine ?
- posé des questions durant ses stages et se souvient-elle des réponses ?
- réussi à expliquer les raisons pour lesquelles elle est intéressée par ce métier et pas par un autre ?

Les **capacités** sont vérifiées par rapport à la formation et à la fonction professionnelle :

- Est-ce que la personne a acquis les connaissances de bases nécessaires pour suivre et réussir les cours de l'école professionnelle ?
- Réussira-t-elle à effectuer les tâches liées au métier et à acquérir les connaissances professionnelles utiles aux activités de l'entreprise ?

Les **compétences sociales** sont liées au caractère et aux comportements acquis par la personne :

- arrivera-t-elle à s'intégrer à l'équipe ?
- répondra-t-elle correctement aux clients ?
- se fera-t-elle aux horaires et au rythme de travail ?
- acceptera-t-elle l'autorité de ses supérieurs ?
- comment réagira-t-elle en cas de problèmes ou de difficultés ?

Si le dossier du/ de la candidat.e est jugé suffisamment intéressant par l'entreprise, il/elle entre dans le processus de sélection. Ce processus passe par différentes étapes et peut prendre du temps (de plusieurs semaines à plusieurs mois). L'ordre de ces étapes est susceptible de varier selon les entreprises.

- vérification des éléments du dossier et évaluation de la motivation du/de la candidat.e lors d'un entretien
- évaluation des compétences et du comportement lors d'un stage probatoire
- comparaisons entre les différentes candidatures
- engagement et signature du contrat d'apprentissage
- transmission des documents au service de Formation Professionnelle de l'OFPC, pour approbation et inscription à l'école professionnelle.